

Prérequis :

pas de prérequis particulier
admission après entretien

Méthodes : modalités de travail

interactives qui proviennent à la fois
d'apports extérieurs et d'un travail
d'introspection

Moyens : entretiens avec le coach dans

des locaux adaptés, supports de travail
imprimés et au format électronique

Equipe : coachs certifiés disposant des

compétences nécessaires pour la
réalisation d'un bilan de compétences

Modalités d'évaluation : questionnaire

remis en fin de bilan, échange par oral 6
mois après le bilan

Validation du bilan : remise d'une

synthèse de projet(s) professionnel(s) en
fin de bilan

Réglementation :

art. 6313-4 du code du travail

Tarifs : 2.000 EUR TTC / bilan**Durée :** 8 heures**Contact :**

Hélène Williard
06 19 09 87 55

Version 2 du 28 mars 2022

Le bilan de compétences s'adresse aux personnes désireuses de donner une nouvelle orientation à leur parcours professionnel et qui souhaitent être accompagnées par un coach professionnel dans cette démarche de réflexion, d'identification du projet et de mise en mouvement afin de concrétiser leur projet.

Déroulement

Un entretien préliminaire permet de recueillir la demande du client et ses objectifs spécifiques et de l'informer sur le déroulement du bilan : aspects pratiques et matériels et présentation de la méthodologie qui comporte un bilan personnel et l'élaboration d'un projet professionnel.

Le bilan personnel se déroule en 3 étapes :

- auto-évaluation : à travers sa propre perception, la personne accompagnée dégage ses caractéristiques personnelles par ses préférences de fonctionnement et son autoportrait ;
- approfondissement : à partir des modalités proposées par son coach et de son travail personnel, les principales caractéristiques de la personne accompagnée vont émerger et lui permettre d'évaluer ses points forts et ses axes de progrès ;
- l'inventaire de ses succès, de ses erreurs et de ses échecs, avec leurs causes et leurs composantes, complètera le portrait du client.

Elaboration du projet professionnel en 3 étapes :

- identification des compétences et des activités cibles : à partir de l'analyse de ses expériences et de ses compétences, ainsi que de ses caractéristiques personnelles, le client définit un cahier des charges motivant par rapport à la situation souhaitée ;
- analyse des opportunités et contraintes : dans un second temps, le client procède à un rapprochement entre la situation souhaitée et la réalité du marché en procédant à une collecte d'informations ;
- le client élabore une synthèse de son (ses) projet(s) et élabore les principales étapes de sa mise en œuvre. Il construit avec son coach les éléments de communication écrite et orale qui lui permettent de soutenir son projet auprès de ses différents interlocuteurs : CV, profil LinkedIn, pitch. Il identifie les éventuelles formations nécessaires à son projet.

Modalités

Le bilan de compétences comprend au total **8 heures** dont 6 heures de travail avec le coach et 2 heures de travail personnel guidé et s'étend sur une période de **4 semaines**.

Accès permanent : les demandes sont traitées tout au long de l'année.

Les clients s'inscrivent en ligne à partir de leur espace privé sur le portail officiel du Compte Personnel de Formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Délai de 1 à 2 semaines entre la demande du client et l'entretien préliminaire, puis délai de 1 à 2 semaines pour le démarrage du bilan.

Objectifs

A l'issue de son bilan de compétences, le bénéficiaire aura analysé ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation. Les objectifs spécifiques du bénéficiaire sont définis lors de l'entretien préliminaire.

Outils

Bilan personnel :

- analyse des motivations
- préférences (phrases à compléter)
- ancrages de carrière
- autoportrait.

Bilan professionnel :

- analyse de postes et réalisations
- réussites et situations difficiles.

Synthèse :

- synthèse du bilan
- définition des projets
- points de vigilance.

Lieu

Les entretiens entre le bénéficiaire et le coach, ainsi que les éventuels ateliers collectifs, se déroulent dans nos locaux de :

- Paris 8 rue de Presbourg 75016
- Lyon 5 Cour Franklin Roosevelt 69006.

Des entretiens en visioconférence peuvent être organisés le cas échéant.

Respect de la déontologie

Tout bilan de compétence requiert le consentement du bénéficiaire.

Le travail et les résultats du bilan de compétences restent la propriété du bénéficiaire. Les coaches garantissent le respect du secret professionnel et de la confidentialité des échanges, à toutes les étapes du bilan.

Les consultants s'appuient sur des éléments mesurables ; leur posture de neutralité permet d'éviter une évaluation subjective.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'ensemble des locaux disposent des accès et aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pour d'autres demandes, merci de nous consulter pour mettre en œuvre les solutions adaptées.

FORMADEP

8 rue de Presbourg 75016 Paris

SIRET 498111103

N° d'agrément : 11756436575